



Commune de Saint-Maurice-de-Beynost



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025-05/03

Séance du 26 juin 2025

Date de la convocation :

19 juin 2025

Affichage de la convocation :

20 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, vingt-six juin, le conseil municipal de la commune de Saint-Maurice-de-Beynost, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Pierre GOUBET, Maire.

PRESENTS : Pierre GOUBET, Claude CHARTON, Eveline GUILLET, Daniel MONCHANIN, Lydie EXTIER-PONS, Didier JUHEN, Nicole BOURGEOIS, Christian JUFFET, Martine TERRIER, Bernard MATEOS, Michèle ALVES, Stratos TSALAPATIS, Anne CHAMPETINAUD, Robert HERPOYAN, Yann LEONET, Nikita FERRACHAT.

EXCUSES : Yvan HERZIG (Procuration à D. JUHEN), Alain VIEUX (Procuration à A. CHAMPETINAUD), Nathalie GRAVIER (Procuration à P. GOUBET), Syve-Line TAN (Procuration à Y. LEONET), Lindsay DIAS (Procuration à N. FERRACHAT), Danièle GREAU (Procuration à N. BOURGEOIS).

Nombre de conseillers :

en exercice : 27
 présents : 16
 procurations : 6
 absents : 5
 votants : 22

ABSENTS : Rodolphe EZNACK, Muriel BRUGNOT, Anaïs TEYSSONNEYRE, Mathieu LAURAIN, Roman GAILLARD.

Daniel MONCHANIN a été élu secrétaire de séance.

BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2025 - DECISION MODIFICATIVE N°2

Monsieur Le rapporteur informe l'assemblée que certains crédits inscrits au Budget Primitif 2025 doivent faire l'objet de réajustements.

Par ailleurs, il précise que cette Décision Modificative est bien la deuxième de l'année, la première ayant été rendue nécessaire par l'affectation du résultat suite à la décision prise lors du Conseil Municipal du 22 Mai 2025.

La Décision Modificative N°2 porte sur les éléments suivants :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023-01 : Virement à la section d'investissement	21 100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	21 100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-65748-024 : Subv. de fonctionnement	0,00 €	21 100,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	21 100,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	21 100,00 €	21 100,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021-01 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	21 100,00 €	0,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de Fct	0,00 €	0,00 €	21 100,00 €	0,00 €
D-202-510 : Frais études, élaboration, modif, révisions doc Urba	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2051-020 : Concessions et droits similaires	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-020 : Installations, matériel et outillage tech. (en cours)	31 100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	31 100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	31 100,00 €	10 000,00 €	21 100,00 €	0,00 €
Total Général		-21 100,00 €		-21 100,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE les modifications des crédits en dépenses et en recettes apportées au budget primitif 2025 telles qu'elles apparaissent dans le tableau ci-dessus.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Le Maire
Pierre GOUBET

